

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE : REALISATION PRET DE 230 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie vont commencer à la mi janvier 2012 et il va être nécessaire de réaliser un emprunt pour financer ces travaux. La demande porte sur un montant de 230 000 € sur 15 ans à taux fixe. Après consultation de différents organismes bancaires, la meilleure proposition émane de la Caisse des Dépôts d'Angers.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix favorables et une abstention de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations d'Angers avec un prêt de 230 000 € sur 15 ans au taux de 4,51 % avec remboursement annuel et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

PROJET LOGEMENTS LOCATIFS MAYENNE HABITAT

MAYENNE HABITAT envisage la construction de 10 logements locatifs sur l'éco quartier « Le Champ de la Lande » sur une parcelle de 2 700 m² avec une 1^{ère} phase de 4 logements en 2012 (2 T4 et 2 T3) et une 2^{ème} phase de 6 logements ultérieurement. L'architecte a réalisé l'implantation des 10 logements et le découpage du foncier fait apparaître une surface cessible d'environ 1900 m². Le prix payé par MAYENNE HABITAT serait donc de l'ordre de 1900 x 50 € TTC = 95 000 €. En contrepartie, la Commune s'engage à réaliser la viabilisation du terrain

Par terrain viabilisé, il faut entendre la desserte pour chaque logement, en limite de propriété, par la voirie et les réseaux :

- d'assainissement EU et EP, y compris les regards de raccordement
- d'eau potable, y compris les citerneaux
- d'électricité, y compris les coffrets EDF, éventuellement intégrés en façade suivant l'implantation de la construction
- de téléphone, y compris les regards
- de télévision, dans le cas d'une desserte collective.

MAYENNE HABITAT se porte acquéreur du terrain viabilisé au prix de 50 €, en application de la délibération du Conseil d'Administration du 15 décembre 2003 et 9 février 2007, prend en charge les frais de transaction (géomètre et notaire). Le terrain sera payé après signature de l'acte. L'acquisition de l'ensemble des terrains se fera par un seul acte notarié.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet de logements locatifs avec MAYENNE HABITAT, de vendre la parcelle cadastrée B 1652 en partie pour environ 1900 m² à MAYENNE HABITAT au prix de 50 € le m², de prendre en charge la viabilisation de la parcelle, de désigner le cabinet ELIZALDE Géomètre à Mayenne pour le bornage et Maîtres RAOUL et CADET Notaires à Mayenne pour la réalisation de l'acte notarié, d'autoriser MAYENNE HABITAT à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain, et d'autoriser le Maire à signer la convention avec MAYENNE HABITAT, les documents de bornage et l'acte notarié correspondant.

ECO QUARTIER « CHAMP DE LA LANDE » : PUBLICITE

Afin de promouvoir l'écoquartier, le journal Ouest France propose l'insertion d'une annonce en première page du supplément « Immo » de son journal qui paraît le samedi. Une première annonce pourrait être insérée en janvier 2012, une seconde en avril 2012 et la troisième en septembre 2012. Le prix de l'annonce est de 425,00 € HT par parution.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir 3 insertions d'annonces dans Ouest France en janvier, avril et septembre 2012 au prix de 425,00 € la parution, mais évoque aussi la solution de publicité sur internet.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL GROUPAMA

La Commune dispose d'un contrat auprès de la Sté GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal titulaire prenant en charge le traitement des agents en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, mais aussi en cas de décès le versement d'un capital, remboursé à la Commune.

Ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2011, GROUPAMA propose le renouvellement de ce contrat dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2013. Le contrat prévoit que les remboursements s'appliqueront après une franchise de 15 jours. A titre de comparaison, le CDG 53 propose un contrat par la CNP au taux de 4,34 % pour l'année 2012 et 4,48 % pour 2013.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal avec GROUPAMA avec un taux de 4,14 % de la masse salariale sans les charges patronales avec effet au 1^{er} janvier 2012 et échéance au 31 décembre 2013 et d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat.

MAIRIE : PETIT EQUIPEMENT-DECORATION-RANGEMENT- SIGNALETIQUE

Afin de finaliser l'aménagement intérieur de la nouvelle Mairie, il est nécessaire de compléter l'équipement de finition (stores dans les bureaux, panneau d'affichage intérieur, boîte aux lettres) de rangements (petits meubles) de signalétique (panonceaux indicateurs) de décoration des différentes salles et bureaux (tableaux d'artistes locaux, plantes, sérigraphies) et autres petits équipements avec un budget approximatif de l'ordre de 4 000 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de ces petits équipements

JARDIN PEDAGOGIQUE INTERGENERATIONNEL : ACHAT SIGNALETIQUE

Lors de la mise en place des jardins intergénérationnels, les communes devaient s'engager à réaliser et installer un panneau d'interprétation du site, élaboré conjointement par les partenaires locaux, le pays de Haute Mayenne et le Conseil de Développement, afin de favoriser la cohérence des panneaux sur l'ensemble du territoire. Ces projets pourront servir à d'autres et constituer des attractions en Haute Mayenne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Conseil de Développement :

- de la commande d'un panneau signalétique pour le jardin intergénérationnel de 1200 x 800 pour un montant de 287,07 € TTC
- de la participation aux frais mutualisés entre les jardins concernant l'agence de communication pour un montant de 36,54 €
- d'une animation au tarif de 200 € l'activité.
- du dossier de demande de financement Leader pour cette signalétique

La participation de la Commune serait de 45 % du montant de ces dépenses, soit environ 235 € TTC.

PROJET ENTREPRISE CHEVALLIER

L'entreprise de Charpente Couverture CHEVALLIER Patrice étudie un projet d'implantation d'un atelier de découpe industrielle de charpente et d'ossatures bois sur une parcelle dont il est propriétaire située route de Contest juste après la résidence des Faons. De plus cette parcelle est située juste en face du nouvel éco quartier. Cette activité génère des nuisances sonores assez importantes et continues.

Le Conseil Municipal émet un avis très réservé sur ce projet.